

Mont-Saint-Hilaire, le 31 août 2016

Conseil municipal et Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8

Objet : Mont-Saint-Hilaire une Ville de nature, d'art et de patrimoine ou opposition au développement de la zone A16 tel que préconisé dans l'AVANT PROJET DE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME DURABLE

Madame, Monsieur, la présente lettre vise à vous faire part de nos préoccupations relatives au développement proposé de la zone A16.

Nous croyons que le plan, tel qu'il est maintenant proposé, ne respecte pas les principes d'un projet de développement durable. Le développement de la section A-16, tel que proposé, amènerait une concentration de population élevée, et ce loin des services déjà existants. Ce faisant, il serait nécessaire de développer de nouveaux services et commerces alors que bon nombre de commerces de la région ont déjà de la difficulté à demeurer ouverts et/ou à être profitables.

Tel que le démontre l'étude de la circulation réalisée pour la ville, des problèmes de circulation sont déjà existants aux heures de pointe à l'intersection des rues Campbell et Fortier. Avec les développements prévus dans notre ville voisine, il est fort à parier que les personnes qui empruntent maintenant le chemin des patriotes, n'auront d'autre choix face aux bouchons de circulation, que de se trouver des trajets alternatifs, entre autres en empruntant la rue Fortier.

Nous croyons donc qu'il est préférable de développer, dans un premier temps, d'autres secteurs de la ville de Mont-Saint-Hilaire qui sont plus proches des services et des transports en commun et qui ne sont pas à ce jour développés. La ville de Mont-Saint-Hilaire, qui est de l'autre côté du Richelieu par rapport à Montréal et au pied d'un joyau de la nature, la montagne, a des voies d'accès automobile limitées (deux principales), et ne devrait pas, en ce sens, être considérée de la même façon que les autres villes de la région métropolitaine. Il devrait en être de même pour notre ville voisine d'Otterburn Park.

Nous croyons donc que les infrastructures disponibles pour ce qui est des rues, qui sont limitées par les caractéristiques géographiques de la ville, ne sont pas aptes à soutenir un développements immobilier tel que celui prévu dans le projet actuel.

De plus, le développement de la section A-16 créerait un îlot de chaleur qui aurait un impact potentiellement négatif sur le fleuron régional qu'est notre parc de conservation, le Centre de la nature géré par l'Université McGill et qui a un statut de biosphère protégée. Toutes ces nouvelles résidences, potentiellement équipées de foyers ainsi que les lumières de rue, risqueraient d'avoir un impact sur la nature. Cet impact mériterait tout d'abord d'être étudié. La densité de population à ce jour privilégiée est contradictoire face aux objectifs visés de développement durable et n'offre aucune garantie de protection de la nature déjà existante, dont par exemple les arbres du parc de la rue Paul-Émile-Borduas qui bordent cette zone, dont la protection n'est mentionnée nulle part.

Une série d'autres possibilités de développement, dans une perspective de développement durable, pourraient aussi être étudiées. À titre d'exemple, ce verger pourrait être bonifié via des techniques de permaculture déjà éprouvées et exploitées ailleurs au Québec ou dans le reste du Canada (<http://miracle.farm/>) (<http://permacultureapprentice.com/here-is-how-you-make-a-living-from-a-4-acre-permaculture-orchard/>). Ces techniques permettraient éventuellement de convertir le verger O'Sullivan en verger/ jardin biologique. Des jardins communautaires pourraient y être installés auxquels participeraient des étudiants ou tout simplement des volontaires.

De tels projets voient le jour partout dans le monde, en particulier en Europe. La ville d'Albi, en France, en fournit un bon exemple (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/04/14/01016-20160414ARTFIG00180-comment-la-ville-d-albi-veut-conquerir-son-autosuffisance-alimentaire.php>). Elle vise à atteindre l'autonomie alimentaire d'ici quatre ans. Cette ville a acheté un grand nombre de terrains qu'elle a redistribués à des citoyens désirant y pratiquer une agriculture biologique visant uniquement le marché local. Il s'agit là d'un exemple dont la ville de Saint-Hilaire pourrait s'inspirer d'autant que le gouvernement du Québec favorise maintenant et subventionne de telles initiatives (<http://www.information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2407042403>) .

Dans une perspective de développement durable, l'achat du Verger O'Sullivan par la ville de Mont- Saint-Hilaire apparaîtrait être un investissement pour les générations futures, pour le respect de la nature et des qualités de cette zone patrimoniale qui contribue fortement à l'identité de notre ville. Cela permettrait à Mont-Saint-Hilaire de continuer d'arborer fièrement son identité de **Ville de nature, d'art et de patrimoine**.

Nous croyons que nous devons préserver à tout prix les acquis de notre ville en matière de nature et repenser la notion de développement durable. Au lieu d'en faire un îlot de développement immobilier, un îlot de chaleur, cette section de nature (A-16) mériterait d'être mise au service des citoyens de la ville et pourrait servir à la valorisation de l'agriculture urbaine biologique à l'aide de techniques de permaculture qui reproduisent ce qui se fait dans la nature, dans le respect des écosystèmes. Il serait donc possible d'augmenter l'attrait de ce site patrimonial bordé du chemin de la montagne, de la maison Amérindienne et du Centre de la nature.

Tout en valorisant la culture des pommes, telle que cela était pratiqué à l'origine de la ville, il est possible ainsi de remplir une mission d'éducation pour la jeunesse et la population en général, d'offrir un lieu de recherche en collaboration avec les universités sur de nouvelles pratiques d'agriculture urbaine, de démontrer l'avant-garde de notre ville, de valoriser l'agriculture biologique et la permaculture, de faire un premier pas vers l'autosuffisance alimentaire, de créer un nouvel attrait régional et de favoriser le tourisme dans ce lieu de villégiature, et finalement de créer ainsi un lieu de transfert des connaissances et de valeurs d'avenir démontrant que la ville de Mont-Saint-Hilaire incarne les idéaux qu'elle prône, soit ceux d'une **Ville de nature, d'art et de patrimoine**.

En toute bonne foi,

Louis-Georges Cournoyer
et
Eva de Roffignac

Pierre-Hugues Aubin
et
Hélène Bureau